

PUBLIC OU PRIVÉ ? L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI EN FRANCE

En France, un programme d'accompagnement intensif proposé à des demandeurs d'emploi exposés à un risque de chômage de longue durée leur a permis de trouver du travail plus rapidement que dans le cadre de l'accompagnement classique. L'accompagnement s'est avéré plus efficace lorsqu'il a été mis en œuvre par le service public de l'emploi plutôt que par des opérateurs privés de placement.

Une évaluation de Luc Behaghel, Bruno Crépon et Marc Gurgand



PHOTO: AUDE GUERRUCCI | J-PAL/IPA

En France, comme dans beaucoup d'autres pays d'Europe, le chômage de longue durée a fortement augmenté à la fin des années 1970 et s'est maintenu depuis lors à un niveau très élevé, entraînant pauvreté, déqualification, désocialisation et le recul de la cohésion sociale à l'échelle de la société.

Au cours des dernières décennies, de plus en plus de chercheurs et de responsables politiques se sont intéressés à l'accompagnement dans la recherche d'emploi, y voyant une éventuelle solution au problème du chômage. Des études ont montré que l'accompagnement pouvait être très efficace, comparé à d'autres politiques de l'emploi telles que la formation ou l'emploi aidé.

Plusieurs pays développés, dont l'Australie, les Pays-Bas et la France, ont développé de tels services en faisant appel à des opérateurs privés.

Les prestataires privés sont-ils à même de dispenser ces services plus efficacement que le secteur public ? En théorie, la concurrence pourrait inciter les entreprises privées à fournir des services à la fois moins coûteux et de meilleure qualité. Cependant, les termes des contrats de marché public pourraient créer de mauvaises incitations. En effet, si leur contrat prévoit le versement d'un montant fixe important pour chaque demandeur d'emploi inscrit, les opérateurs risquent d'être tentés de recruter un grand nombre de demandeurs d'emploi sans leur proposer ensuite un accompagnement de qualité. D'autre part, si le paiement d'une somme substantielle est prévu lorsque les chômeurs trouvent du travail, les prestataires peuvent être encouragés à ne sélectionner que ceux ayant, par eux-mêmes, les meilleures perspectives d'embauche, ce qui irait à l'encontre de l'objectif du programme. Le seul moyen de savoir si recourir au secteur privé pour les services d'accompagnement vers l'emploi constitue une politique efficace est de comparer empiriquement les effets des programmes publics et privés.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un accompagnement intensif ont trouvé du travail plus rapidement que ceux pris en charge dans l'offre de service classique.

Le programme intensif public a eu une efficacité supérieure au programme intensif privé. Après six mois de prise en charge, le programme intensif public augmentait de 50 % la probabilité de trouver un emploi (soit une hausse de 10,2 points de pourcentage par rapport à un niveau de référence de 20,7 %). Cet effet était près de deux fois supérieur à celui du programme privé, lequel n'augmentait les chances d'entrée en emploi que de 22 % (soit une hausse de 4,5 points de pourcentage).

Le programme intensif public était moins coûteux que le programme privé. Le programme intensif public réduisait les dépenses nettes de l'État par demandeur d'emploi en comparaison de l'offre de service classique, quoique de manière non significative statistiquement. Le programme privé, en revanche, augmentait les dépenses nettes totales par demandeur d'emploi inscrit d'environ 1,162 €.

